



Peut on faire enlever le gaz de ville au locataire

Par **paupaupompier**, le **11/03/2017** à **17:34**

Bonjour,rrnrnJe suis locataire de 40 ans a village-neuf qui etait il i a quelque année ophlm et dorenavant hha de Colmar. Mais voila que depuis 40 ans les locataires avait du gaz pour cuisiner et subitement les hha force pou ainsi dire les locataires à changer de méthode et se mettre en electrique en leur proposant 100 € pour acheter une gaziniere ou plaque et four électriques. Nulle part, dans le bail, cette clause exciste. Récemment, il a été fait l'instalation du coffret à gaz à l'exterieur de l'immeublernmais voilà, au lieu de mettre aux normes les conduites et robinets pour mettre des compteurs, ça leur revient sûrement plus cher que de donner 100 € au locataire. Déjà, il faudrait qu'ils payent la totalité de la gazinière électrique car les locataires sont, pour leur grande majorité, des retraités ou autres, et n'ont pas toujours cette finance. Sur ce, les anciens robinets sont à ciel ouvert, dans la cave, sans cache, ni rien.rnrnDoit-on, ou peut-on accepter cela ? je vous pose ce problème en soutien aux locataires.rnrnMerci d'une réponse, svp.